COFIMÉ AUDIT
Audit légal et contractuel

MEDEF ALSACE

20A rue Berthe Molly

68000 COLMAR

ASTIER
ONTENVILLE
URMANN
AMBERGER
MAHLER
MANTZER
APIN
OHLER
VEBER

FORT
LMAR
ENHEIM
KIRCH
NSTER
ERHAUSBERGEN
ERNAI
RIS
UFFACH
ESTAT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

MEDEF ALSACE

20A RUE BERTHE MOLLY

68000 COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'association MEDEF ALSACE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MEDEF ALSACE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

COSTEE AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du Parc - 67206 OBERNAI CEDEX

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le point suivant exposé dans la note « Changement de Méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020 ;
- le point suivant exposé dans la note « Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus - Points d'attention » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts de la crise sanitaire sur les charges.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de Méthode » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les

autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les
annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'ent relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conforme aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anom significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capac l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la conven comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obt l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pa d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sa toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel perme systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraude ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisio économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Oberhausbergen, le 4 octobre 2021

COFIME AUDIT S.A.S.
Nicolas SAPIN
Commissaire aux Comptes

Annexe du rapport

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	88 099.13	80 723.94	7 375.19	5 863.25	1 511.94	25.79
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	10 000.00		10 000.00	10 000.00		
	Autres titres immobilisés	30 437.45		30 437.45	30 122.45	315.00	1.05
	Prêts						
	Autres	1 560.00		1 560.00	1 560.00		
	Total I	130 096.58	80 723.94	49 372.64	47 545.70	1 826.94	3.84
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 008.73	5 488.00	17 520.73	28 998.26	11 477.53-	39.58-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	62.50		62.50	37 333.35	37 270.85-	99.83-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 522 716.10		1 522 716.10	1 542 809.61	20 093.51-	1.30-
	Charges constatées d'avance (2)	3 588.99		3 588.99	3 445.04	143.95	4.18
	Total II	1 549 376.32	5 488.00	1 543 888.32	1 612 586.26	68 697.94-	4.26-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 679 472.90	86 211.94	1 593 260.96	1 660 131.96	66 871.00-	4.03-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

COFIME AUDIT S.A.S. Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 117 518.75	1 117 518.75		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	332 559.91	296 833.62	35 726.29	12.04
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 951.83	35 726.29	27 774.46-	77.74-
	Situation nette (sous total)	1 458 030.49	1 450 078.66	7 951.83	0.55
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 458 030.49	1 450 078.66	7 951.83	0.55
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	15 566.00	15 566.00		
	Provisions pour charges	16 248.00	34 324.00	18 076.00-	52.66-
	Total III	31 814.00	49 890.00	18 076.00-	36.23-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	40 601.88	69 633.00	29 031.12-	41.69-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	51 165.34	76 193.51	25 028.17-	32.85-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	11 649.25	14 336.79	2 687.54-	18.75-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	103 416.47	160 163.30	56 746.83-	35.43-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 593 260.96	1 660 131.96	66 871.00-	4.03-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 103 416.47
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	562 716.50		562 716.50	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service		624 529.41	624 529.41-	100.00-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation		2 671.80	2 671.80-	100.00-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	3 000.00	3 000.00		
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	61 624.91	71 586.38	9 961.47-	13.92-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	16 547.14	31 987.34	15 440.20-	48.27-
Total I	643 888.55	733 774.93	89 886.38-	12.25-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	283 122.19	347 351.24	64 229.05-	18.49-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	13 030.62	10 453.90	2 576.72	24.65
Salaires et traitements	217 895.33	214 860.74	3 034.59	1.41
Charges sociales	115 778.98	113 923.73	1 855.25	1.63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 796.06	6 373.06	577.00-	9.05-
Dotations aux provisions	2 713.00	14 655.00	11 942.00-	81.49-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	15.12	7.95	7.17	90.19
Total II	638 351.30	707 625.62	69 274.32-	9.79-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	5 537.25	26 149.31	20 612.06-	78.82-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation	315.00	625.00	310.00-	49.60
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 349.49	5 895.48	3 545.99-	60.15
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 664.49	6 520.48	3 855.99-	59.14
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 664.49	6 520.48	3 855.99-	59.14
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	8 201.74	32 669.79	24 468.05-	74.90
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	261.09	10 980.50	10 719.41-	97.62
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	261.09	10 980.50	10 719.41-	97.62
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	261.09	10 980.50	10 719.41-	97.62
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	511.00	7 924.00	7 413.00-	93.55
Total des produits (I+III+V)	646 814.13	751 275.91	104 461.78-	13.90
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	638 862.30	715 549.62	76 687.32-	10.72
5. EXCEDENT OU DEFICIT	7 951.83	35 726.29	27 774.46-	77.74

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 593 260.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 643 888.55 Euros et dégageant un excédent de 7 951.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF
L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.
Pour cela, le syndicat a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période
Malgré la période de confinement strict sur la période du 09 mars 2020 au 11 mai 2020, le MEDEF ALSACE est resté disponible pour ses adhérents en maintenant au maximum les services proposés par le syndicat par la mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés.
Par contre, les évènements annuels avec les adhérents (tel que le Barbecue d'Eté) ont dû être annulés, de la même manière que les stages de formation prud'homale.

Méthodologie suivie
Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Les incertitudes
L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, le syndicat est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus
Points d'attention

COFIME AUDIT S.A.S. Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

-Impacts de l'événement sur les charges
La limitation des déplacements par les restrictions sanitaires, et la tenue des évènements avec les adhérents qui ont dû être annulé (notamment le Barbecue d'Eté) ont impacté les charges qui ont été plus faibles pour un montant estimé à 19 000 euros.
Des frais supplémentaires ont cependant été engagé, afin d'équiper la structure en masques et produits d'entretiens, et afin d'équiper les salariés en matériels nécessaires au télétravail, pour un montant estimé à 2 700 euros, auquel s'ajoute 7 300 euros de matériel informatique comptabilisé en immobilisation et amortis sur 3 ans.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Modification du barème de cotisations des membres actifs du 2e collège

Au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 2021, les membres ont adopté à la majorité absolue la résolution prévoyant la modification du barème de cotisations des membres actifs du 2e collège (branches professionnelles), qui passe de 4 € / an / salarié à 3 € / an / salarié pour 2021.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2018-06, les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :
- reclassement des cotisations versées par les adhérents directs du compte 706000 vers le compte 756100,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- reclassement des cotisations versées par les membres actifs du 2e collège du compte 706010 vers le compte 756110,
- reclassement des cotisations versées par les membres associés 3e collège du compte 706020 vers le comptes 756120,
- reclassement des cotisations versées par les memebres associés au forfait du compte 706030 vers le compte 756130.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social

Le MEDEF Alsace est adhérent au Mouvement des Entreprises de France.
En sa qualité d'organisation patronale interprofessionnelle, le MEDEF Alsace a pour objet principal la représentation, l'animation, la promotion et la défenses des entreprises d'Alsace. Il représente ses adhérents et les entreprises de la région pour les questions d'ordre économique, social, sociétal, international auprès des pouvoirs publics, administratifs, des collectivités locales et des organismes publics ou privés de la région.

Modalité de comptabilisation des cotisations perçues

Les adhérents, par le versement de la cotisation, ont accès à toutes les réunions proposées par le MEDEF Alsace, aux publications et aux conseils personnalisés du service juridique.
En terme de modalité de recouvrement des cotisations, une distinction doit être réalisée entre les cotisations des adhérents directs et les cotisations des adhérents de branche :

- Les adhérents directs ne s'étant pas acquittés du paiement de leur cotisation au cours de l'année sont considérés comme démissionnaires. Sur cette base, le montant de ces cotisations est donc comptabilisé au moment de son encaissement.

- Par contre, un droit d'agir en recouvrement existe sur les appels de cotisations aux adhérents de branches. Sur cette base, le montant de ces cotisations est donc comptabilisé au moment de l'établissement des appels de cotisations.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	80 791		7 308
TOTAL	80 791		7 308
Autres participations	10 000		
Autres titres immobilisés	30 122		315
Prêts, autres immobilisations financières	1 560		
TOTAL	41 682		315
TOTAL GENERAL	122 474		7 623

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			88 099	88 099
TOTAL			88 099	88 099
Autres participations			10 000	10 000
Autres titres immobilisés			30 437	30 437
Prêts, autres immobilisations financières			1 560	1 560
TOTAL			41 997	41 997
TOTAL GENERAL			130 097	130 097

Le MEDEF ALSACE détient une participation de :
- 10 000 euros (100 parts d'une valeur nominale de 100 euros) dans le capital de la Société ALEMPLOI (ex-INDIBATP ALSACE) dont le montant total s'élève à 59 000 euros,
- 7 622,45 euros dans le capital de la SEM ALSABAIL dont le montant total s'élève à 9 704 280 euros.

Le MEDEF ALSACE a également souscrit pour 22 815 euros de parts sociales à la Banque Populaire.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	74 928	5 796		80 724
TOTAL	74 928	5 796		80 724
TOTAL GENERAL	74 928	5 796		80 724

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	5 796				
TOTAL	5 796				
TOTAL GENERAL	5 796				

Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 117 519				1 117 519
Report à nouveau	296 834	35 726		0-	332 560
Excédent ou déficit de l'exercice	35 726			27 774	7 952
Situation nette	1 450 079	35 726		27 774	1 458 030
TOTAL I	1 450 079	35 726		27 774	1 458 030

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	15 566				15 566
Pensions et obligations similaires	34 324	2 713	20 789		16 248
TOTAL	49 890	2 713	20 789		31 814

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 488				5 488
TOTAL	5 488				5 488
TOTAL GENERAL	55 378	2 713	20 789		37 302
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 713	20 789		

Afin de tenir compte du litige introduit par LOGILIA sur la revente par le MEDEF HAUT-RHIN en 2010 des actions SOMHCO de l'association APHEE, une provision pour risque de 15 566 euros a été constatée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 560		1 560
Clients douteux ou litigieux	5 488	5 488	
Autres créances clients	17 521	17 521	
Débiteurs divers	63	63	
Charges constatées d'avance	3 589	3 589	
TOTAL	28 220	26 660	1 560

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	40 602	40 602		
Personnel et comptes rattachés	13 289	13 289		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 648	28 648		
Impôts sur les bénéfices	511	511		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 718	2 718		
Autres impôts taxes et assimilés	6 000	6 000		
Autres dettes	9 672	9 672		
TOTAL	101 439	101 439		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel bureau & informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	16 306
Total	16 306

COFIME AUDIT S.A.S. Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	
- FAE MAD 4ème trimestre 2020	15 887
- FAE refact. affranchissmt 2S20	419
Total	16 306

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 319
Dettes fiscales et sociales	23 413
Autres dettes	8 112
Total	48 844

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	
- FNP LA POSTE décembre 2020	47
- FNP COFIME cac 2020	2 880
- FNP HAEGY bilan 2020	4 194
- FNP HAEGY social 4T20	916
- FNP HAEGY loc. Quadra 4T20	98
- FNP HAEGY acpt 10,11,12	593
- FNP HAEGY adm acpt 10,11,12	3 559
- FNP SIST régul cotis 2020	100
- FNP REDACT carte voeux	300
- FNP HAEGY mission adm. compl.	4 122
- FNP HAEGY mission adm. compl.	468
- FNP ORANGE abonnement 1220	42
DETTES PROVISIONNES S/PRIMES	
- PROV PRIMES 2020	4 000
- PROV CONGES PAYES 2020	9 289
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	
- PROV. CHARGES SUR PRIMES	2 636
- PROV CHARGES SUR CONGES	6 235
CHARGES A PAYER	
- CH A PAYER NDF président 2020	1 112
- CH A PAYER loyer Colmar 4T20	7 000
- CH A PAYER formation 2020	1 253
Total	48 845

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 589
Total	3 589

Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES			
- CCA AXA RCE 2021	2 713		
- CCA GROUPAMA multirisque 2021	539		
- CCA VIALIS 01/20	47		
- CCA JAL DES ENTREPRISES	290		
Total	3 589		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	1
Total	4

Valorisation des contributions volontaires

Compte tenu de son activité, l'association ne bénéficie d'aucune contribution volontaire en nature (bénévolat, prestations ou don en nature) et n'a donc aucun engagement donné ou reçu à ce titre à la clôture.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 016 euros, décomposés de la manière suivante :
- 2 736 euros d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes,
- 2 280 euros d'honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 (représentativité patronale).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements de l'association en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel a été déterminé selon un calcul basé sur la méthode actuarielle. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans,
- taux annuel de progression des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation de 0,34 %,
- taux de rotation du personnel faible.

Une provision pour charge d'un montant de 16 248 euros a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2020.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels - Cotisations de l'exercice antérieur	261	77000000
Total	261	

Commissaire aux Comptes

HLB

COFIMÉ AUDIT
Audit légal et contractuel

5, rue Bertrand Monnet - CS 10034 - 68025 COLMAR Cedex
Tél. : 03 89 22 99 00 - Fax : 03 89 22 99 10
E-mail : hlbcofime.colmar@hlb-cofime.com

10, rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN
Adresse postale : CS 30010 - 67088 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 56 92 70 - Fax : 03 88 56 92 78
E-mail : hlbcofime.ober@hlb-cofime.com

23, rue Lavoisier - 75008 PARIS
Tél. : 01 55 34 74 14 - Fax : 01 55 34 74 10
E-mail : hlbcofime.paris@hlb-cofime.com

22, rue Roswag - 67600 SÉLESTÁT
Tél. : 03 88 58 89 39 - Fax : 03 88 82 90 72
E-mail : hlbcofime.selestat@hlb-cofime.com

www.hlb-groupecofime.com